



Seniors



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

EHPAD Louis Fonoll

LIVRET D'ACCUEIL



Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Louis Fonoll
Chemin Sainte Eulalie
34440 Nissan-Lez-Ensérunes

Tél : 04.67.26.51.40

Fax : 04.67.26.62.18

Mail : ehpad.nissan34@croix-rouge.fr

BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de venir vivre à «l'EHPAD Louis Fonoll» et nous vous en remercions. Nous vous souhaitons la bienvenue. L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective la plus harmonieuse possible.

Ce livret d'accueil qui vient de vous être remis est destiné à vous informer des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel, soignant et administratif, est à votre service et s'engage à répondre au mieux à vos besoins dans le respect de la charte des droits et liberté de la personne.

Nous savons que votre arrivée dans notre établissement signifie pour vous un grand bouleversement, et peut-être beaucoup d'inquiétudes. Nous nous emploierons tous, dès votre arrivée et tout au long de votre vie dans l'établissement, à vous proposer un accompagnement respectueux de vos souhaits et de vos difficultés.

Cet engagement est pour nous la traduction concrète de la politique de bienveillance qui est un axe fort de l'accueil des personnes à la Croix-Rouge française. Dans le quotidien, cela signifie que nous essaierons de respecter au mieux vos habitudes de vie, et que nous veillerons à ce que nos échanges et nos interventions auprès de vous soient les plus sécurisants et les moins intrusifs possibles.

Il nous arrivera peut-être de ne pas répondre entièrement à vos attentes, dans ce cas n'hésitez pas à vous tourner vers nous et à nous en parler pour que nous puissions nous améliorer : c'est ensemble, et avec vos proches, que nous arriverons dans le temps à construire la vie la plus paisible pour vous.

Nous vous remercions de votre confiance.



Directrice de l'établissement.



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

6 /

L'admission dans notre établissement

7 /

Une équipe pluri-professionnelle à votre disposition

12 /

Nos locaux

14 /

Les services de la structure

18 /

Votre participation à la vie de l'établissement

19 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ETABLISSEMENT



62

chambres
simples

Situé dans un cadre privilégié sous un climat doux et ensoleillé, au cœur de la campagne verdoyante de Nissan-Lez-Ensérune, Louis Fonoll bénéficie d'un environnement propice au bien être et au calme. L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes), est un établissement récent et agréable, ouvert en 2008.

62

nombre de
places

Cette structure claire et spacieuse de 3 300m² a été aménagée en plusieurs unités de vies, propices aux sorties dans le jardin privatif. Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, par dérogation, des personnes de moins de 60 ans.



L'EHPAD a différentes unités d'accueil :

D'une unité d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes :

- ✚ 48 lits en hébergement permanent,
- ✚ 1 lit en hébergement temporaire pour tout besoin de répit ou d'organisation familiale, sociale, professionnelle de votre aidant ; pour « tester » la vie en établissement ou encore en sortie d'hospitalisation avant un retour à domicile.

D'une unité d'Accueil pour personnes Handicapées Vieillissantes :

- ✚ 13 lits en hébergement permanent

D'un accueil de jour :

- ✚ 12 places

D'un pôle d'Activités et de Soins Adaptés :

- ✚ 14 places dans lequel nous proposons des activités sociales et thérapeutiques, individuelles et collectives afin de maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles, cognitives ou sensorielles des résidents. Certains résidents y ont accès, sur des critères précis conformes à la réglementation pour ce type d'équipement.

LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

La Résidence Louis Fonoll est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes au sens de la loi 2002-2. Il héberge des personnes seules et des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, par dérogation, des personnes de moins de 60 ans.

Etablissement de la Croix-Rouge française, l'EHPAD Louis Fonoll est administré par un conseil de surveillance présidé par un représentant de M. Philippe Da Costa (Président de la Croix Rouge Français) et géré la directrice de l'Etablissement.

Les missions de l'établissement sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire qualifiée et organisée en différents services :

- L'hôtellerie
- La restauration
- L'animation
- Les soins
- Les services administratifs

L'ASSOCIATION

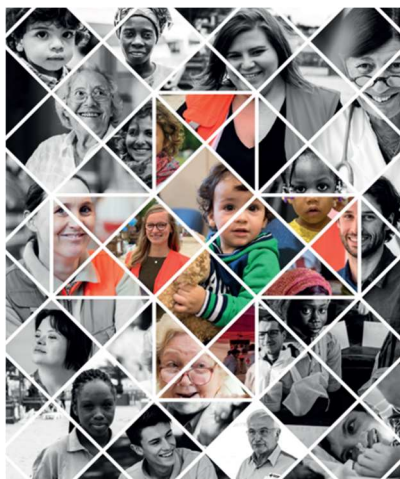
La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est reconnue par le gouvernement français comme une société de secours volontaire, autonome et auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est l'une des 185 sociétés nationales qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'association a pour vocation de participer, sur l'ensemble du territoire, à tous les efforts de protection sociale ou sanitaire, ainsi qu'aux actions de prévention et d'éducation.

La Croix-Rouge française agit conformément aux sept principes fondamentaux établis par le Mouvement Croix-Rouge, en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines avec une priorité en faveur des plus vulnérables. Ces principes, auxquels adhèrent les bénévoles et les salariés, sont

« Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité ».

Dans le cadre de ses actions, et plus particulièrement de sa filière personnes âgées, l'association gère actuellement 39 établissements et services.



CONTINUONS D'AGIR
ENSEMBLE
POUR UN MONDE
PLUS SOLIDAIRE

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invité à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe. Le dossier d'inscription vous est remis sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être remis à l'établissement ou transféré via le dispositif régional mis en place (trajectoire).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par la directrice de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement. Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins 6 mois après votre entrée.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquiescement du prix de la durée du séjour effectif.

CONDITION D'ADMISSION AU PASA

La résidence « EHPAD Louis Fonoll » possède un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés afin d'accompagner des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée compliquée, de symptômes psycho-comportementaux modérés, qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents de l'EHPAD.

Chaque résident fait l'objet d'une évaluation au préalable par l'équipe médico-sociale permettant de mesurer ses troubles du comportement et de juger la pertinence d'un accueil au sein de ce pôle. Le consentement du résident quant à son entrée au PASA doit être recherché ainsi que l'adhésion de l'entourage.

L'admission au PASA n'est pas définitive, l'interruption de la prise en charge d'un résident au sein

du PASA peut être permanente ou provisoire. Une décision sera prise en réunion pluridisciplinaire après information et recherche du consentement de la personne, en concertation avec la famille ou l'entourage proche.

L'arrêt de prise en charge d'un résident au PASA peut être motivé par diverses raisons :

- la perte d'autonomie ne lui permettant plus de se déplacer seul et d'assurer ses appuis ;
- la perte d'autonomie entravant le projet de ré-habilitation des capacités et/ou aggravation des troubles ;
- la personne âgée ne souhaite plus être accueillie au PASA ;

Cette décision fait l'objet d'une formalisation écrite.

FRAIS DE SEJOUR

Les modalités financières sont définies très précisément dans le contrat de séjour.

Les frais de séjour se décomposent de la manière suivante :

- Le tarif hébergement
- Le tarif dépendance

Le tarif Hébergement :

Ce tarif inclut notamment le logement, la restauration, l'animation, les protections ainsi que l'entretien du linge dans les conditions prévues par le présent contrat et par le règlement de fonctionnement. L'établissement est habilité à l'Aide Sociale. L'aide sociale peut être versée par le Conseil Départemental pour financer la totalité du séjour mais est soumise sous conditions de ressources. Elle est versée directement à l'établissement.

Si le résident ne bénéficie pas de l'aide sociale, le tarif Hébergement est à sa charge.

Le résident peut également bénéficier, sous conditions de ressources, de l'Aide au logement qui peut être versée par la CAF ou la MSA aux résidents et vient en déduction du tarif appliqué.

Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'obtention de ces aides et allocations.

Le tarif Dépendance :

Ce tarif, variant selon le niveau de dépendance du résident, correspond au coût des prestations d'aide nécessaire à l'accomplissement des actes essentiels à la vie quotidienne ainsi qu'au surcoût hôtelier lié à la dépendance.

Si le résident bénéficie de l'aide sociale, le tarif dépendance est pris en charge par le département.

Si le résident ne bénéficie pas de l'aide sociale, le tarif dépendance reste à sa charge et doit être réglé mensuellement. Il peut être financé en partie par l'allocation personnalisée autonomie (APA).

UNE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONN ELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



L'AGENT D'ACCUEIL 04.67.26.51.40

« Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et vos demandes administratives, Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier. Je fais le lien avec vos besoins d'intervenants extérieurs»



LA DIRECTRICE

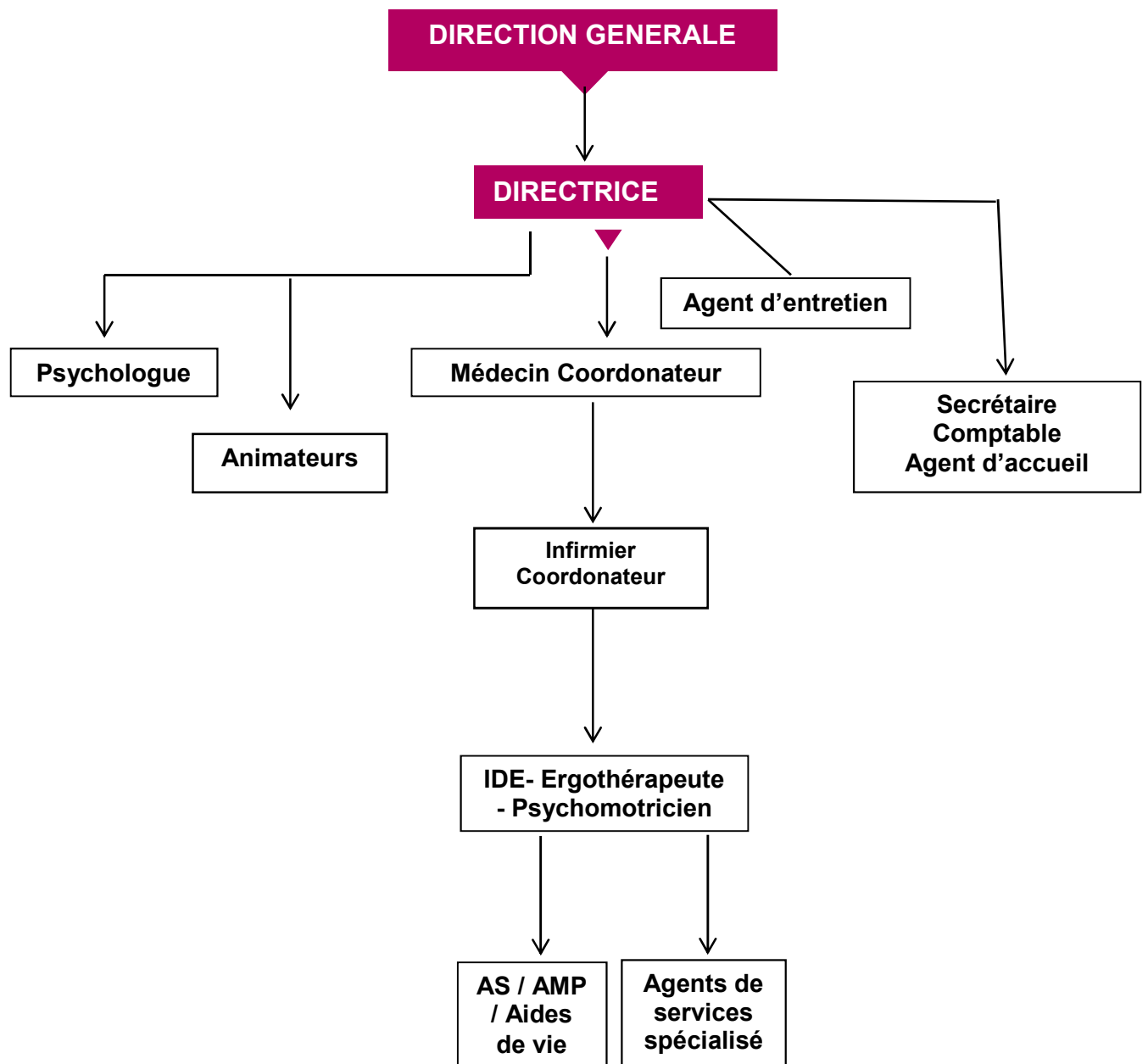
« Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus. Je suis garante de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins. Je suis bien sûr à votre disposition pour toute demande concernant votre accompagnement»



LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

« Je gère le suivi de la facturation, les dossiers d'aide sociale, le contrôle comptable.
Je reste à votre disposition pour vous accompagner ou lors de soucis de facturation. »

L'équipe professionnelle



L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



LE MEDECIN COORDINATEUR

« Je suis salarié de l'établissement. Je m'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soin soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Je m'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Je n'ai le droit de prescrire qu'en cas d'urgence. Rassurez-vous : la douleur est une urgence. »



L'AIDE-SOIGNANT, L'AIDE-MEDICO- PSYCHOLOGIQUE ET L'AUXILIAIRE DE VIE

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »



L'ERGOTHERAPEUTE / PSYCHOMOTRICIEN

« J'évalue votre autonomie motrice et sensorielle ; je vous propose des moyens et activités thérapeutiques afin de favoriser votre autonomie. J'aide les autres soignants à préserver votre confort. »



L'INFIRMIER COORDINATEUR

« J'encadre et anime l'ensemble des équipes afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la continuité des soins. »



LA PSYCHOLOGUE

« Je m'assure que votre vie dans la maison vous satisfait. Je viendrai vous voir pour faire un bilan. Vous pouvez m'appeler si vous n'avez pas le moral. Je m'attache également à rencontrer et accompagner les équipes dans leurs difficultés quotidiennes»



LES INFIRMIERS

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement ou de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Je prends les rendez-vous pour les consultations.»

Les professionnels de santé libéraux



LE MEDECIN TRAITANT

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des pédicures, podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge - remboursés par les organismes d'assurance maladie. L'établissement vous propose une liste de professionnels.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



LES AGENTS DE SERVICE SPECIALISES

« Je vous apporte votre petit déjeuner le matin. Je fais le ménage tous les jours dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service. J'assure les services du midi et du soir mais également la plonge de ces services et le rangement de la salle. Je m'assure de votre confort quotidien et du respect de vos souhaits alimentaires»



LE CUISINIER

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires. Nous sommes salariés d'une société prestataire et intervenons au service de l'établissement. »



LINGERE

« J'assure l'entretien (lavage, séchage, repassage, remise en chambre) de votre linge. »



L'AGENT DE MAINTENANCE

« Je m'assure que vous êtes bien installé dans votre chambre – installation et réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de la maison. Je peux effectuer de petites réparations. »



LE COIFFEUR

Le coiffeur intervenant dans l'établissement est à votre disposition, ses tarifs et ses horaires sont affichés. L'agent d'accueil ou l'animateur se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous.



LES ANIMATEURS

« Ils proposent chaque semaine un programme d'activité différent. Ils vous rencontrent à votre arrivée pour que vous leur fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées. Ils participent à votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités auxquelles vous avez participé. Régulièrement, ils reviennent vers vous pour sélectionner de nouvelles activités.»

NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie minimum de 20 m² et bénéficie des équipements suivants :

- Salle de bain adaptée avec WC
- Bureau – chaise
- Table de chevet
- Fauteuil
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone - Wifi
- Prise de télévision
- Appel malade



Celle-ci peut être personnalisée avec votre mobilier. Un contrôle de sécurité des installations sera effectué. Tout équipement dangereux pourra être ôté de la chambre.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille. Attention aux problèmes de conservation – intoxication !

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres communicantes.

L'HOTELLERIE

L'entretien des chambres est assuré par le personnel de l'établissement.

Le linge de table et de lit est fourni et entretenu par l'établissement. Le linge personnel est également entretenu par l'établissement.

Vous pourrez bénéficier de prestations complémentaires (coiffure, soins esthétiques...) qui resteront à votre charge



Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée.

Le salon des familles: cette salle est à votre disposition pour organiser des repas ou des moments avec votre famille et amis (fêtes, anniversaire...). L'agent d'accueil est à votre disposition pour l'organisation de ces moments et la réservation de la salle. Pour des questions de logistique, les repas doivent être réservés au moins 1 semaine à l'avance.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.

La salle d'animation, dans laquelle vous pourrez participer aux activités quotidiennes en groupe.



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou dans le salon de l'unité. Les habitudes et préférences sont respectées.

La brigade de cuisine prépare / ou remet en température dans les cuisines de l'établissement des repas adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents. Ils sont servis dans la salle à manger. Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant en avance l'équipe administrative ou les infirmières)

Horaires

Petit déjeuner : de 8h00 à 9h30

Déjeuner : à 12h00

Collation/goûter : de 15h30 à 16h00

Dîner :

- Premier service à 18h00
- Second service à 18h45

Collation de nuit : une collation est proposée par l'équipe de nuit



L'EQUIPE DE LA RESIDENCE

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical et d'accompagnement. Il assure une permanence 24h/24h : appel malade, présence de personnel soignant de jour et de nuit.

L'équipe soignante et d'accompagnement est composée :

- D'un médecin coordonnateur
- D'un infirmier coordinateur
- D'infirmières
- D'aides soignantes
- D'aides médico-psychologiques
- D'aides de vie
- D'une psychologue
- D'une ergothérapeute
- D'un psychomotricien

Le résident a toute liberté quant au choix des intervenants libéraux : son médecin, kinésithérapeute, dentiste, podologue... Le règlement des consultations est à la charge du résident qui demande le remboursement par les organismes d'assurance maladie.



LES ANIMATIONS :

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée dans le but d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.



Vous êtes invités à prendre part aux activités suivantes :

- Pâtisserie
- Jardinage
- Numériques (réalité virtuelle, utilisation de tablettes...)
- Canines et Equines
- Pilate
- Créatif
- Piscine
- Loisirs (sorties culturelles)
- Cultes
- Chorale
- Loto (2 fois par semaine)

Des activités de loisirs peuvent être organisées selon les demandes et disponibilités en semaine et pendant les week-ends.



Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.

Une messe est proposée une fois par mois.



Les visites

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant toute la journée.

En cas de fermeture de l'entrée (entre 18h00 et 09h00), une sonnette/numéro/ téléphone est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors d'activités d'animation.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement. Une maison de retraite médicalisée est un lieu de vie et un lieu de soins.



Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement, il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties, visites programmées par les animateurs.

Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un taxi/VSL/ambulance si un de vos proches souhaite vous y conduire, vous devrez en avvertir les services et vous serez informés des rendez-vous par le service infirmier.



Les aides aux actes administratifs

Le responsable administratif est à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.

VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



**Vous pouvez devenir
membre du Conseil
de la Vie Sociale. Ce
conseil est une instance
collégiale
qui donne son avis et émet
des propositions sur le
fonctionnement de
l'établissement ; il a vocation
à favoriser la participation des
résidents et de leurs familles.**

Vous pouvez déposer vos questions et remarques dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'établissement « boîte aux lettres CVS ».

Les dates des prochaines élections du CVS seront affichées dans le hall d'entrée de l'Ehpad .

Une réunion des familles et des résidents est organisée tous les ans et permet d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, vos souhaits ou besoins.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans et suite à votre accueil dans l'établissement.

La directrice de l'établissement et son équipe se tiennent également à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange. Nous vous invitons à prendre rendez-vous.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



**Adresse : Chemin Sainte Eulalie
34440 NISSAN LEZ ENSERUNE**

Numéro de téléphone : 04.67.26.51.40

Horaires d'ouverture : De 10h00 à 18h00

Possibilité d'accès :

- **En voiture venant de Montpellier prendre la direction de Béziers Ouest - direction Narbonne.**
- **Par la SNCF : Gare de Béziers**





croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

